

COMPTE RENDU CTL DU 04/10/2016

Le 04/10/2016, s'est tenu le Comité Technique Local (CTL) de la DRFIP 21 dont voici l'ordre du jour :

- 1 - Approbation des PV des CTL des 24/11/15, 05/01/16, 25/02/16, 04/03/16, 27/04/16 et 31/05/16
- 2 - Scission du SIPE de Chatillon-sur-Seine : fusion du SIE avec le SIE de Dijon Nord (pour avis)
- 3 - Réorganisation de l'Inspection d'Assiette et de Documentation (IAD) du SIP de Dijon Sud (pour avis)
- 4 - Réorganisation de l'Inspection d'Assiette et de Documentation (IAD) du SIP de Beaune (pour avis)
- 5 - Fermeture des permanences de Liernais et Bligny-sur-Ouche (pour information)
- 6 - Installation immobilière de : la division des affaires juridiques, de la Paierie Régionale, du SIPE de Semur-en-Auxois (pour information)
- 7 - Questions diverses (dont une information sur le devenir du restaurant administratif du CDFIP de BEAUNE)

1 - Approbation des PV des CTL des 24/11/15, 05/01/16, 25/02/16, 04/03/16, 27/04/16 et 31/05/16

L'ensemble des PV a été approuvé.

2 - Scission du SIPE de Chatillon-sur-Seine : fusion du SIE avec le SIE de Dijon Nord (pour avis)

La DRFiP 21 a proposé de scinder le SIP-SIE de CHATILLON-SUR-SEINE : la mission SIP serait maintenue alors que la mission SIE serait fusionnée avec le SIE DIJON NORD.

Le SIP-SIE de CHATILLON-SUR-SEINE deviendrait ainsi un SIP autonome, qui assurerait toutefois, avec le maintien d'un agent à cette fin, un « front office » pour le secteur entreprises (à destination essentiellement des auto-entrepreneurs et les très petites entreprises).

En intégrant cette mission SIE dans une structure importante comme le SIE DIJON NORD, la spécialisation des travaux permettra une meilleure efficacité.

Cette réorganisation prendrait effet au 1er janvier 2017.

Sur les 4 emplois B/C que compte le SIE CHATILLON-SUR-SEINE un seul restera implanté sur le site, tant qu'il y en aura besoin, les premières années, pour effectuer un traitement de proximité.

Ainsi, 3 emplois B/C seront transférés au SIE DIJON NORD.

Les agents concernés par ce transfert auront la possibilité de rejoindre le SIE DIJON NORD.

Compte tenu de leurs perspectives de départ en retraite proche, du 1er janvier 2017 jusqu'à leur départ en congé puis en retraite, ils assureront une partie de la mission SIE pour le compte du SIE DIJON NORD (accueil des contribuables professionnels, accompagnement dans leurs démarches, traitement de dossiers à distance ...).

Encore une fois, cette restructuration a pour effet la disparition d'un service de proximité.
L'ensemble des OS vote contre ce projet, qui sera à l'ordre du jour du prochain CTL convoqué la semaine prochaine.

3 - Réorganisation de l'Inspection d'Assiette et de Documentation (IAD) du SIP de Dijon Sud (pour avis)

Actuellement l'IAD se compose de 3 secteurs d'assiette. Il est proposé de rapprocher les 3 secteurs en 2 unités en scindant le SAID Lac entre les deux SA Université Sud et Gevrey-Plaine.

Le SA Gevrey-Plaine intégrerait Fontaine-les-Dijon, Talant, Couchey, Perrigny-les-Dijon et Marsannay-la-Côte ; le SA Université Sud regrouperait toute la commune de Dijon et Chenôve.

Ainsi, deux SA seraient constitués :

- l'un relatif à la commune de Dijon et Chenôve, renommé DIJON - CHENOVE ;
- l'autre afférent à toutes les communes rurales et périurbaines, renommé TERRES DE VIGNES (proposition des chefs de service).

Cette répartition issue de la concertation permet une répartition équilibrée des charges.

La réorganisation est projetée à effet du 1er janvier 2017.

Nous avons regretté l'absence de compte rendu aux agents des deux groupes de travail effectués en juin, notamment sur des précisions de l'installation immobilière.

Nous avons demandé plus d'auxiliaires afin d'assurer l'archivage nécessaire dans le cadre de cette réorganisation. La direction est en dialogue permanent sur ce sujet avec le responsable de service.

La répartition des effectifs entre les deux secteurs (20 emplois) est à l'appréciation du chef de service qui pourra moduler si besoin.

Nous avons interrogé la direction sur l'emplacement du poste de comptabilité et du manque d'espace apparent (DDR3, compta, lecture des chèques, ...).

La direction va revoir l'implantation en concertation avec les agents et le chef de service.

Nous avons souligné que l'évaluation de la charge de travail ne reflète pas la situation réelle (il n'est pas tenu compte des mises à jour TH effectuées, mais uniquement des unités d'assiette).

Toutes les OS ont voté contre ; sauf une qui s'est abstenue.

4 - Réorganisation de l'Inspection d'Assiette et de Documentation (IAD) du SIP de Beaune (pour avis)

La gestion des ressources a conduit, au fil des années, à remettre davantage en cause le partage de certaines missions par secteur tel qu'il était pratiqué. En effet, la sectorisation par commune et par rues par agent est devenue compliquée.

Dans les faits, la sectorisation a d'ores et déjà été abandonnée pour plusieurs travaux, comme les revenus étrangers, la prise en compte des déménagements, le traitement des contentieux et gracieux, les anomalies BNDP, la relance des défaillants à l'IR.

Ainsi, le service a déjà renoncé en grande partie à la sectorisation sur le plan fonctionnel pour des raisons d'efficacité et d'amélioration de la productivité.

Il est proposé de centrer l'organisation de tous les travaux sur la spécialisation.

Dès lors, les missions seront conduites sans tenir compte de la répartition par secteur.

La fusion des deux SAID est donc proposée, avec effet au 1er janvier 2017.

Vote : 2 « abstention » (dont la CGT), 3 « contre »

5 - Fermeture des permanences de Liernais et Bligny-sur-Ouche (pour information)

Mises en place respectivement le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2009, les permanences de Liernais et Bligny-sur-Ouche étaient assurées par les trésoreries de Saulieu et Pouilly-en-Auxois.

La permanence de Liernais était installée dans des locaux de la Communauté de Communes de Liernais.

Au début, elle était assurée les lundi, mercredi et jeudi de 13H30 à 16H et le mardi de 10H à 12H et de 13H30 à 16H. Les horaires d'ouverture ont progressivement été aménagés pour s'adapter aux besoins.

Ainsi, en 2015, la permanence était limitée au mardi de 10H à 12H et de 13H à 16H.

Quant à la trésorerie de Bligny-sur-Ouche, elle se situait dans des locaux de la Communauté de Communes du canton de Bligny-sur-Ouche. Lors de sa mise en place en janvier 2009, elle était assurée les mercredi, jeudi et vendredi de 9H à 12H. Là encore, la tenue de la permanence a été modulée selon la fréquentation pour se limiter, en 2015, au jeudi de 9H à 12H.

Compte tenu des modalités d'exercice et des besoins des usagers qui ont considérablement évolué ces dernières années, avec notamment le déploiement du PES V2 et le développement des nouvelles technologies comme des moyens modernes de paiement, le maintien d'une permanence n'a plus de raison d'être :

- la permanence de Liernais recevait en moyenne 5 personnes par jour de permanence ;
- celle de Bligny-sur-Ouche recevait 4 personnes maximum, dont la majorité simplement pour déposer un chèque.

Leur fermeture respective est donc intervenue le 15 juillet 2016.

Nous avons regretté d'apprendre en octobre la fermeture de ces permanences effective depuis le 15 juillet 2016

La directrice a apporté des précisions : Les services ont demandé la suspension des permanences pendant l'été, par manque d'effectif pendant cette période. Madame VIALLET a décidé de supprimer définitivement ces permanences compte tenu de leur faible fréquentation.

6 - Installation immobilière de : la division des affaires juridiques, de la Paierie Régionale, du SIPE de Semur-en-Auxois (pour information)

La **division des affaires juridiques** était installée au quatrième étage du site de la direction – rue Jean Renaud à Dijon.

Depuis le 1^{er} septembre 2016, un pôle juridictionnel est opérationnel au sein de la division. Pour mémoire, trois emplois supplémentaires y avaient été implantés dans le cadre du volet emplois du PLF 2016.

Toutefois, pour tenir compte de ces effectifs supplémentaires et dans le cadre de la rationalisation des locaux occupés, l'opération a consisté à transférer la division au deuxième étage.

La présente installation a été réalisée en août dernier, après présentation et concertation avec les personnels et chef de division concernés.

Dans le cadre de la réforme territoriale, la **paierie régionale de Bourgogne** a fusionné avec celle de Franche-Comté au 1^{er} janvier 2016.

La charge ainsi absorbée a été estimée à 2 emplois, transférés de Franche-Comté en Bourgogne.

L'installation immobilière a donc été revue en conséquence.

Le projet consiste à déménager au même étage du site du conseil régional – avenue Garibaldi à Dijon - dans des bureaux voisins. Ce transfert est envisagé courant octobre.

Le présent projet a été réalisé après présentation et concertation avec les personnels et comptable concernés ainsi que les représentants du conseil régional.

Dans le cadre de la rationalisation des locaux occupés, le projet de la DRFiP consiste à **réunir les services du SIPE et de la trésorerie de SEMUR-EN-AUXOIS sur le même site.**

A l'issue d'une concertation approfondie avec les personnels et chefs de service concernés et d'une étude ergonomique, un projet a fait l'objet d'une présentation le lundi 4 avril 2016 aux agents de SEMUR-EN-AUXOIS puis au CHSCT le 25 avril 2016 puis le 27 septembre 2016.

Les membres du comité sont informés que la première phase des travaux va débiter. Elle consiste à transférer la partie SIE au premier étage et installer un hall d'accueil provisoire en attendant le transfert des services de la trésorerie.

7 - Questions diverses

- devenir du restaurant administratif du CDFIP de BEAUNE

15 agents prennent leur repas actuellement à la cantine de Beaune ce qui représente un coût pour l'administration de 10 euros par personne. En 2017, il y aura 3 personnes en moins du fait du transfert du SPF. Ce qui augmente le coût par agent.

Une étude a été menée sur la restauration à la cafétéria CRESCENDO du centre commercial.

Le prix de revient est plus intéressant, et les repas sont plus attrayants.

- accueil sur rendez-vous

Ce type d'accueil sur rendez-vous fera l'objet d'un prochain CTL, mais quelques mots quand même : Le but est de mieux organiser l'accueil, de mieux préparer les dossiers. Ce type d'accueil est prévu pour 2017 pour la Boudronnée (SIP, SIE, SDIF) et pour le SIP-E de Montbard.

Les contribuables pourront demander un rendez-vous via le portail. Les agents feront un contre-appel afin de :

- résoudre leur problème par téléphone si possible, évitant ainsi aux contribuables de se déplacer,
- mieux préparer le dossier en amont, en demandant au contribuable d'apporter les documents nécessaires au traitement de sa demande

L'accueil physique tel qu'il est aujourd'hui est toujours d'actualité ; l'accueil sur rendez-vous ne sera pas exclusif.

- frais de déplacement

Une fiche technique sera réalisée par les RH sur le sujet des frais de repas lors des missions effectuées sur les communes limitrophes de DIJON.

- Canicule

Nous avons informé la Direction, que les agents du CFP de Mirebeau avaient subi des températures trop élevées cet été (déjà 35 ° C dans la trésorerie dès certains matins). Nous avons aussi demandé qu'au moins un climatiseur (rendu disponible du fait du déménagement du service contentieux qui a quitté le 4 ème étage de la Rue Jean Renaud) soit installé sur Mirebeau.

- Domaines

L'augmentation des effectifs du service des Domaines et de ses conséquences immobilières seront évoquées lors d'un prochain CTL.

La CGT Finances Publiques 21 a fait remarquer à la Directrice que trop souvent, l'ordre du jour des CTL est trop chargé, ce qui ne permet pas d'approfondir l'ensemble des sujets que nous désirons aborder dans l'intérêt des agents. En effet, ce CTL s'est terminé à 13h20 !!! Il aurait du être convoqué sur la journée. Cet état de fait serait-il volontaire de la part de notre direction !!!???